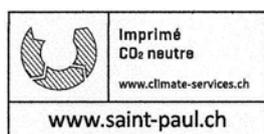




Commune de GIVISIEZ



**Message d'automne du Conseil communal
et convocation à l'Assemblée communale
du 10 décembre 2018**



La Commune de Givisiez choisit de compenser le CO₂ produit par cet imprimé.

Photo de couverture : Marcel Grandjean

Photo page 4 : Jean-Pierre Telley

Photos pages 24 et 34 : Commune de Givisiez

Photo page 3 de couverture : Georges Baechler

Dessins : Pé cub

Sommaire

Convocation à l'Assemblée communale du 10 décembre 2018.....	3
Message du Syndic.....	4
Récapitulation du budget de fonctionnement 2019.....	6
Commentaires sur le budget de fonctionnement 2019.....	8
Evolution des charges liées entre 2015 et 2019.....	16
Planification financière 2019-2023.....	18
Budget d'investissements 2019.....	20
Participation au vitrail offert à la Fondation Le Manoir.....	21
Préfinancement des études en vue de la couverture autoroutière.....	22
Mise à jour du PGEE.....	25
Vente de la propriété de la route du Château-d'Affry 20.....	26
Election d'un/-e Conseiller/-ère d'Agglomération.....	27
Election de deux membres à la Commission des naturalisations.....	28
Nouveau Règlement sur le droit de cité communal.....	29
Fusion du Grand Fribourg.....	30
Renonciation au Label Cité de l'énergie.....	32
Horaires de l'Administration, de la Déchetterie et de la Bibliothèque durant les fêtes de fin d'année.....	33
<i>Dans le rétroviseur.....</i>	34
Approvisionnement en eau.....	35
Concours photo de la Bibliothèque.....	36
Vie sportive, culturelle et sociale :	
Centre de coordination du Réseau Santé de la Sarine.....	37
Chaperon Rouge.....	38
Maison de la Petite Enfance.....	39
Informations de la Police intercommunale.....	40
Forêt Suisse.....	42
Formulaire de commande bois de feu et mobilier d'extérieur en bois.....	43
CarteCulture.....	45
Pompiers de la Ville de Fribourg.....	46
Crèche vivante du Manoir.....	



Convocation à l'Assemblée communale du 10 décembre 2018

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **lundi 10 décembre 2018 à 20 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 mai 2018
(ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
2. Budget de fonctionnement 2019
3. Budget d'investissements 2019 :
 - 3.1 Participation au vitrail offert à la Fondation Le Manoir
 - 3.2 Préfinancement des études en vue de la couverture autoroutière
 - 3.3 Mise à jour du PGEE
4. Vente de la propriété de la route du Château-d'Affry 20
5. Election d'un/-e Conseiller/-ère d'Agglomération
6. Election de deux membres à la Commission des naturalisations
7. Approbation du Règlement sur le droit de cité communal
8. Divers

*Au nom du Conseil communal
Le Syndic : Vladimir Colella
La Secrétaire : Ariane Menoud*

Message du Syndic

Permettez-moi de vous faire découvrir, si ce n'est pas déjà le cas, un texte dont le contexte est le suivant :

En 1897, peu avant Noël, la rédaction du « New York Sun » (premier journal de boulevard du monde) reçut une lettre singulière : Virginia, huit ans, fille du médecin new-yorkais Philipp O'Hanlon, demandait au journal si le père Noël existait vraiment.



« Cher Monsieur le rédacteur, j'ai huit ans. Certains de mes amis prétendent que le père Noël n'existe pas. Papa dit que si le « Sun » l'écrit, ça doit être vrai. S'il vous plaît, dites-moi la vérité : le père Noël existe-t-il vraiment ?
Virginia O'Hanlon,
115, West 19th Street. »

La réponse du rédacteur Francis P. Church fit la une et son contenu, qui avait profondément touché des milliers de gens, alimenta les conversations de ce jour-là. A l'époque de Noël 1898, des centaines de lettres parvinrent à la rédaction du « Sun », la priant de publier à nouveau la réponse à cette question, ô combien délicate.

Le journal accéda à leurs vœux. C'est ainsi que fut instaurée la tradition de publier chaque année le texte : « Oui, Virginia, le père Noël existe ! »

Oui, Virginia, le père Noël existe

Tes petits amis ont tort. Ils sont pris par le scepticisme d'une époque méfiante et ne croient plus que ce qu'ils voient. Ils pensent que ce qu'ils sont incapables de saisir, dans les limites de leur esprit, n'existe pas. Tout esprit humain est étroit, Virginia, qu'il soit adulte ou enfant, cela ne fait aucune différence. Au sein du cosmos, l'homme est comparable à un insecte : une fourmi avec des raisonnements de fourmi face à l'univers incommensurable et à l'Esprit qui, seul, est capable de tout connaître et de tout comprendre.

Oui, Virginia, le père Noël existe. Aussi sûrement que l'amour, la générosité, la fidélité existent. Et tu n'ignores pas que ces sentiments abondent et qu'ils t'offrent la vie dans toute sa beauté et sa joie. Comme le monde serait triste si le père Noël n'existait pas et s'il n'y avait pas de petites Virginia. Il n'y aurait alors plus de croyances enfantines, de poésie et de romantisme pour rendre cette vie supportable. Nous n'aurions plus de plaisir que dans les choses que nous pouvons comprendre et saisir avec nos sens. La lumière éternelle que l'enfance projette sur le monde serait à tout jamais éteinte.

Si tu ne crois pas au père Noël, tu pourrais tout aussi bien ne pas croire aux contes. Tu pourrais demander à ton papa d'engager des gens chargés de surveiller toutes les cheminées pour essayer d'attraper le père Noël le soir de sa tournée.

Et si aucun d'eux ne voyait le père Noël y descendre, qu'est-ce que ça prouverait ? Si l'on ne voit pas le père Noël, cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas. Les choses essentielles de la vie sont celles que ni les enfants, ni les adultes ne peuvent voir. As-tu jamais vu les lutins danser sur la lande ? Bien sûr que non, mais ça ne prouve rien. Personne n'a le pouvoir de créer ou d'imaginer les miracles intangibles et invisibles qui se produisent de par le monde.

Tu peux casser un hochet pour voir ce qui fait du bruit à l'intérieur. Mais l'univers impalpable est entouré d'un voile qui ne saurait être déchiré par l'homme le plus fort, ni par les efforts conjugués de tous les hommes les plus robustes qui aient jamais vécu. Seuls l'amour, la foi, la fantaisie, la poésie et le romantisme parviennent à soulever un pan de ce voile pour révéler la beauté surnaturelle et les merveilles qu'il cachait. Est-ce que tout cela est vrai ? Virginia... Il n'y a rien au monde de plus vrai et de plus durable.

Dieu soit loué, le père Noël existe et existera toujours. Dans des milliers d'années, Virginia, non, dans dix fois dix mille ans, il sera toujours là pour réjouir le cœur des enfants.

Oui, Virginia, le père Noël existe !

Dans cette période de préparation de budgets, véritable numéro d'équilibriste, où nous recherchons tous les éléments tangibles nous permettant d'appréhender l'avenir de notre Commune, alors que la gestion communale nous tient en haleine au quotidien et nous oblige souvent à mettre nos familles en retrait ou que les défis qui attendent encore Givisiez sont de plus en plus grands et importants, nous devrions nous rappeler que le père Noël existe.

Nous devrions prendre le temps de la réflexion pour remettre tous les éléments dans leur contexte et redéfinir les priorités.

Nous devrions prendre le temps pour les gens qui nous entourent, les remercier d'être présents, d'être ce qu'ils représentent pour nous.

Nous devrions prendre le temps pour admirer le monde dans lequel nous vivons.

Et profiter !

Cette magie de Noël devrait nous habiter tout au long de l'année et guider nos actions.

Je cueille donc l'occasion pour remercier, d'une part, ma famille qui est à mes côtés et me soutient dans mon engagement pour notre Commune. D'autre part, je remercie également, pour leur dévouement sans faille au service de tous nos citoyens, le Conseil communal et l'ensemble des équipes communales : l'administration, l'édilité, la conciergerie, l'AES, la bibliothèque et la déchetterie ainsi que toutes les personnes qui, fidèlement, contribuent au bon fonctionnement de Givisiez.

*Vladimir Colella
Syndic*

Récapitulation du budget de fonctionnement 2019

Budget 2019

		Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	1 666 040.00	266 550.00
1	ORDRE PUBLIC	417 750.00	28 800.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3 789 100.00	126 800.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	641 640.00	48 725.00
4	SANTE	1 231 000.00	10 000.00
5	AFFAIRES SOCIALES	2 099 200.00	10 295.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1 527 550.00	179 950.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 092 650.00	1 885 050.00
8	ECONOMIE	55 710.00	
9	IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	3 789 855.00	14 264 945.00
TOTAUX DE FONCTIONNEMENT		17 310 495.00	16 821 115.00
Excédents charges/produits fonctionnement		- 2.91%	489 380.00



Budget 2018**Comptes 2017**

Charges**Produits****Charges****Produits**

1 652 090.00	257 125.00	1 522 622.20	259 373.65
400 800.00	28 800.00	395 434.60	11 363.80
3 824 520.00	138 610.00	3 712 438.65	167 688.00
585 850.00	31 200.00	562 818.20	28 692.65
1 169 400.00	20 000.00	1 086 861.95	8 502.60
2 171 002.00	12 350.00	1 942 418.89	16 331.50
1 459 500.00	181 250.00	1 455 647.92	180 720.00
2 184 770.00	1 993 670.00	2 036 173.25	1 862 717.00
62 300.00		44 436.25	
3 438 568.00	13 704 445.00	3 743 863.88	14 015 626.06

16 948 800.00**16 367 450.00****16 502 715.79****16 551 015.26**

- 3.55%**581 350.00****48 299.47****0.29%**

Commentaires sur le budget de fonctionnement 2019

PREAMBULE

L'estimation fiscale de 2019 est basée sur les taxations d'impôts 2016 aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales, puis ajustée selon les directives du Service cantonal des contributions (SCC). Cependant, elle tient compte également de l'évolution de la population et des analyses internes des données en relation avec les contribuables de notre Commune. Ces dernières nous permettent d'adapter les taux de progression recommandés par le Service cantonal des contributions pour la Commune de Givisiez.

Les dépenses liées nettes (CHF 5'135'345) résultant des dépenses fédérales et cantonales enregistrent une diminution de CHF 61'798 en regard du budget 2018. En outre, les charges nettes liées à la région sont budgétisées à CHF 3'812'020 et accusent une augmentation de CHF 94'438 par rapport à 2018. L'augmentation de la population de la Commune en est la principale cause.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale du 10 décembre 2018 un budget déficitaire à hauteur de CH 489'380, soit -2,91%, correspondant à CHF 17'310'495 de charges pour des recettes de CHF 16'821'115.

L'intégralité du budget 2019 ne figure pas dans le présent Message. Il peut être consulté et téléchargé sur le site internet www.givisiez.ch. Il est également disponible à l'Administration communale.

Nous vous donnons ci-après les commentaires sur les principales fluctuations par dicastère.

Administration	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
-----------------------	------------------------	------------------------	-------------------------

01 Assemblée, Conseil, Commissions	- CHF 304'000	- CHF 295'500	- CHF 275'126.90
---	----------------------	----------------------	-------------------------

Les frais de ce chapitre sont légèrement plus élevés par rapport à 2018. Les nombreux dossiers relatifs au développement constant de la Commune sont toujours d'actualité. Ceux-ci ont pour effet de mettre à contribution de manière conséquente les Conseillers. Le budget pour la rémunération des scrutateurs tient compte des élections fédérales prévues en octobre 2019.

02 Administration générale	- CHF 1'095'490	- CHF 1'099'465	- CHF 988'121.65
-----------------------------------	------------------------	------------------------	-------------------------

Le budget de l'administration générale est plus élevé par rapport aux comptes 2017 mais en dessous de la prévision 2018. Notre participation à l'Agglo dans ce domaine s'élève à CHF 46'070 soit une augmentation de CHF 17'062.50 par rapport aux comptes 2017. Le traitement du personnel a été indexé en fonction de l'évolution des salaires du secteur public.

Ordre public

Budget
2019

Budget
2018

Comptes
2017

11 Police

- CHF 135'200

- CHF 133'900

- CHF 116'396.40

Notre participation au financement de la police intercommunale augmente de CHF 3'300 en regard du budget 2018 et s'élève ainsi à CHF 135'200.

12 Justice

- CHF 105'600

- CHF 94'050

- CHF 130'245.75

La gestion de l'Association pour le Service officiel des curatelles (SOCS) a pris son rythme de croisière. Les charges 2019, qui s'élèvent à CHF 105'600, enregistrent une hausse de CHF 11'550 par rapport à 2018 mais correspondent aux coûts réels. Le nombre de pupilles pris en charge est malheureusement en constante évolution et oblige l'Association à recourir à l'engagement de nouveaux collaborateurs.

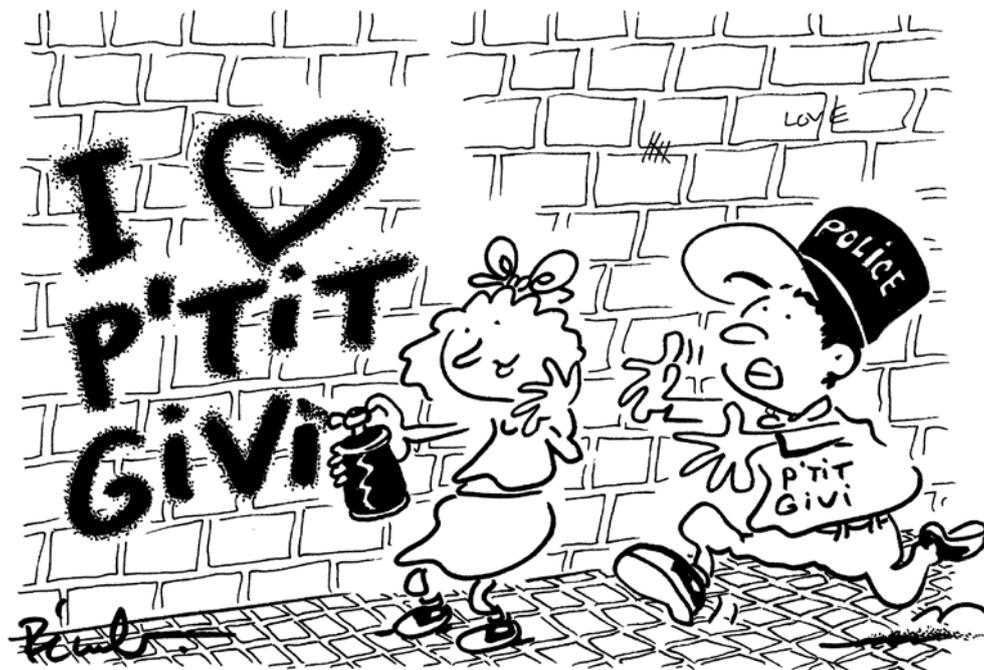
14 Police du feu

- CHF 119'750

- CHF 119'750

- CHF 111'939.10

Le regroupement du Corps des sapeurs-pompiers de Givisiez avec le Bataillon des sapeurs-pompiers de Fribourg ayant pris effet au 1er janvier 2018, le budget de ce chapitre est semblable à 2018. Le bouclage des comptes 2018 nous permettra de faire un bilan de la première année et d'adapter au besoin la planification future en conséquence.



Commentaires sur le budget de fonctionnement 2019 (suite)

Enseignement et formation	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
	- CHF 3'662'300	- CHF 3'685'910	- CHF 3'544'750.65
20 Ecole enfantine	- CHF 265'200	- CHF 265'750	- CHF 251'693.65
21 Cycle scolaire obligatoire	- CHF 2'445'300	- CHF 2'450'810	- CHF 2'365'184.45

Les coûts globaux de l'enseignement et de la formation sont inférieurs de CHF 23'610 par rapport à 2018 mais supérieurs aux comptes 2017 de CHF 117'549.35. Les chapitres de l'école enfantine et du cycle scolaire obligatoire réunis représentent une diminution de CHF 6'060 en regard du budget 2018. Si les participations aux dépenses cantonales sont inférieures aux prévisions 2018, la Commune a également revu à la baisse les montants octroyés pour les fournitures scolaires et les frais extrascolaires. Cette décision a été prise afin de pallier les effets de la nouvelle loi scolaire qui ne permet plus la facturation d'une telle participation aux parents.

Les charges liées aux écoles spécialisées ainsi qu'à la formation professionnelle augmentent principalement en raison de l'évolution de la population.

Culture, sport et loisirs	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
30 Culture	- CHF 392'140	- CHF 390'550	- CHF 374'098.75

Les coûts liés à la culture restent relativement stables en regard du budget 2018. Les frais du Conservatoire de Fribourg sont toutefois en diminution par rapport à 2018 de CHF 6'650.

34 Sports	- CHF 164'000	- CHF 114'800	- CHF 115'761.45
------------------	----------------------	----------------------	-------------------------

Notre contribution aux sociétés sportives augmente de CHF 49'200 en regard du budget 2018. La principale différence se situe au niveau de l'entretien des places de sport qui nécessitent, pour la patinoire extérieure, des travaux de remise en état et, pour le terrain de foot, une réfection de l'éclairage.

35 Loisirs	- CHF 36'775	- CHF 49'300	- CHF 44'265.35
-------------------	---------------------	---------------------	------------------------

Ce poste comprend principalement les coûts relatifs aux camps scolaires des enfants. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire ne permet plus qu'une refacturation minimale aux parents pour ces activités sportives. Cependant, en plus des subventions «Pro Juventute» et «Jeunesse & Sport», l'octroi d'une subvention cantonale supplémentaire de CHF 75/élève devrait être attribuée aux communes dès 2019, d'où une diminution des charges estimées pour ce poste de CHF 12'525.

Santé

Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
- CHF 1'221'000	- CHF 1'149'400	- CHF 1'078'359.35

L'évolution des charges de la santé résulte notamment de la variation démographique. Nos diverses participations aux frais des homes augmentent de CHF 45'650 en regard du budget 2018. Les frais des soins ambulatoires subissent également une hausse de CHF 15'350 par rapport à 2018.

Affaires sociales

Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
- CHF 2'088'905	- CHF 2'158'652	- CHF 1'926'087.39

Les dépenses de ce chapitre subissent une importante diminution de CHF 69'747 en regard du budget 2018. Elle résulte notamment de l'adaptation de notre participation à l'aide cantonale (LASoc) qui a été revue à la baisse par le Service de l'action sociale sur la base de leurs comptes 2016 et 2017. Les charges liées des institutions pour handicapés augmentent de CHF 30'150 en raison notamment de l'évolution démographique de la Commune. Il en va de même pour notre participation au Service social de la Sonnaz qui augmente de CHF 9'948 par rapport à 2018.



Commentaires sur le budget de fonctionnement 2019 (suite)

Transports et communications

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
62 Routes communales	- CHF 728'100	- CHF 630'650	- CHF 726'193.87

Les sommes affectées au service édilitaire subissent une hausse de CHF 97'450 en regard du budget 2018 mais sont en ligne avec les comptes 2017. Les routes communales nécessitent des réfections et entretiens réguliers dans le but, notamment, de préserver la sécurité des usagers. Le traitement du personnel édilitaire a été indexé en fonction de l'évolution des salaires du secteur public.

65 Transports publics	- CHF 598'000	- CHF 627'500	- CHF 528'270.05
------------------------------	----------------------	----------------------	-------------------------

La mesure 23.01 relative à l'aménagement d'un abri à vélos à la gare CFF, imposée par l'Agglo, doit être étudiée et chiffrée avant d'être soumise à l'Assemblée communale. Pour ce faire, la Commune doit mandater un bureau d'ingénieurs en 2019, d'où le montant de CHF 22'000 dans le compte «Etude plan de mobilité».



Protection de l'environnement

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
70 Eau potable	- CHF 443'450	- CHF 530'520	- CHF 434'403.55
71 Eaux usées	- CHF 622'000	- CHF 673'900	- CHF 619'749.30

Les charges d'exploitation de notre réseau d'eau potable restent globalement stables. Conformément à la nouvelle législation sur l'eau potable, la Commune a l'obligation d'établir un plan des infrastructures en eau potable (PIEP) afin de recenser les besoins de renouvellement du réseau existant. En complément du budget 2018, un montant de CHF 30'000 est affecté à la finalisation de l'élaboration de ce plan en 2019.

Les charges d'exploitation du réseau d'épuration sont en ligne avec les comptes 2017 et respectent le taux de couverture légale de 100 %.

Au niveau du renouvellement du réseau d'épuration, la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE) sera finalisée en 2019. Celui-ci permettra d'envisager progressivement dès 2020 les travaux de renouvellement préconisés.

72 Ordures (taux de couverture 100 %)	- CHF 758'200	- CHF 760'850	- CHF 744'565.75
---	----------------------	----------------------	-------------------------

Les coûts liés à la déchetterie intercommunale ainsi qu'au ramassage des déchets ménagers et encombrants de la Commune diminuent légèrement par rapport à 2018. Ceci résulte principalement du fait que la gestion de la déchetterie s'effectue en collaboration avec la commune de Granges-Paccot au prorata de la population. A noter que celle de Granges-Paccot a considérablement augmenté ces dernières années.

79 Aménagement du territoire	- CHF 133'100	- CHF 138'650	- CHF 141'815.05
-------------------------------------	----------------------	----------------------	-------------------------

Ce chapitre comprend principalement les coûts relatifs à la gestion des permis de construire ainsi que les honoraires pour les diverses études d'aménagement du territoire. La révision du plan d'aménagement local (PAL) sera finalisée en 2019, d'où le montant de CHF 10'000 budgétisé.



Commentaires sur le budget de fonctionnement 2019 (suite)

Impôts, finances

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
90 Impôts	CHF 12'973'250	CHF 12'636'850	CHF 12'932'318.26

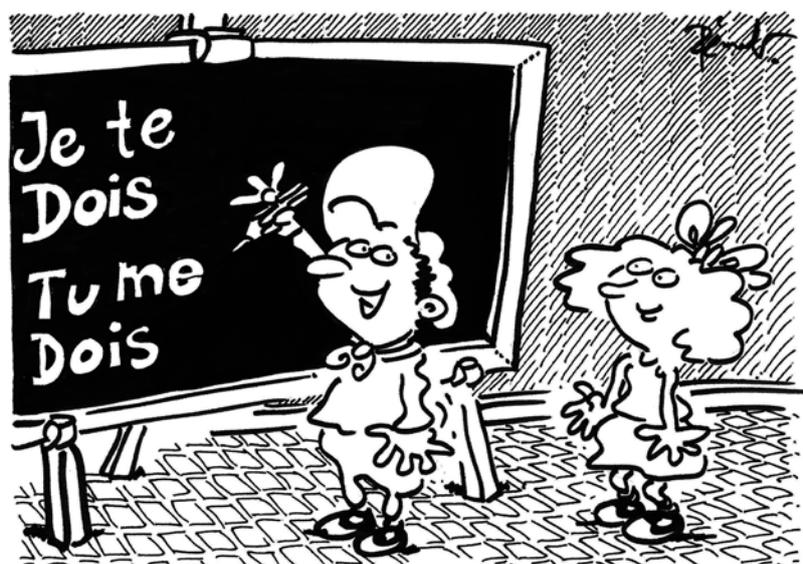
Comme indiqué dans le préambule, le produit fiscal a été évalué selon les directives du Service cantonal des contributions ainsi que de l'évolution démographique et conjoncturelle de notre Commune. La variation à la hausse par rapport au budget 2018 s'élève à CHF 123'000 pour les personnes physiques. Elle est à la baisse de CHF 33'000 pour les personnes morales.

93 Péréquation financière	- CHF 1'020'935	- CHF 897'788	- CHF 1'016'009
----------------------------------	------------------------	----------------------	------------------------

Ce chiffre représente les effets tangibles pour notre collectivité de la péréquation financière des ressources et des besoins. Cette dernière augmente de CHF 123'147 par rapport à 2018 mais est en ligne avec les comptes 2017.

940 Finances	- CHF 357'185	- CHF 835'715	- CHF 819'319.46
---------------------	----------------------	----------------------	-------------------------

Le renouvellement de certains emprunts à des taux avantageux et le remboursement partiel d'autres dettes, grâce à la stratégie de désendettement mise en place par le Conseil communal, permet une économie sur les intérêts. La principale différence par rapport au budget 2018 et aux comptes 2017 réside dans le fait que des imputations internes d'intérêts et d'amortissements sont reportées sur les chapitres concernés pour certains des bâtiments communaux.



Immeubles

Budget
2019

Budget
2018

Comptes
2017

942 Immeubles

- CHF 1'050'740

- CHF 614'420

- CHF 758'025.92

Si, en apparence, les montants à charges de ce chapitre augmentent considérablement, ceux-ci doivent être retranchés des nouvelles imputations internes mentionnées sous la rubrique « Finances ». Par conséquent, les charges des immeubles de notre patrimoine diminuent de CHF 49'130 en regard du budget 2018.

Ci-après les frais d'entretien prévus pour les bâtiments communaux :

• Bâtiments scolaires	CHF 59'700
• Maison Cochard	CHF 3'000
• Maison communale	CHF 5'000
• Centre sportif Chandolan	CHF 26'300
• La Faye	CHF 10'000
• Le Rural	CHF 45'000
• Domaine Toutvent	CHF 6'000

À PROPOS, TU AS UN
COMMENTAIRE À
FAIRE SUR LE BUDGET
DE NOTRE
MÉNAGE ?



Evolution des charges liées

	Comptes 2015	Comptes 2016
Population légale de réf. (Nbre habitants N-1)	3125	3178
Nbre contribuables pers. physiques	2100	2082
Charges brutes liées à l'Etat	6 122 095.70	5 594 571.65
Charges brutes liées à la Région	3 267 180.95	3 416 627.70
TOTAL CHARGES BRUTES LIEES	9 389 276.65	9 011 199.35
Charges brutes liées / habitant	3 004.57	2 835.49
Charges brutes liées / contribuable	4 471.08	4 328.15
Charges nettes liées à l'Etat	5 644 872.65	5 114 830.20
Charges nettes liées à la Région	2 983 524.35	3 120 837.60
TOTAL CHARGES NETTES LIEES	8 628 397.00	8 235 667.80
Charges nettes liées / habitant	2 761.09	2 591.46
Charges nettes liées / contribuable	4 108.76	3 955.65

Comptes 2017**Budget 2018****Budget 2019**

3199

3180
(estimation)3200
(estimation)2100
(estimation)2130
(estimation)2150
(estimation)

5 508 430.15

5 733 158.00

5 651 135.00

3 599 418.00

4 054 782.00

4 111 220.00

9 107 848.15**9 787 940.00****9 762 355.00**

2 847.09

3 077.97

3 050.74

4 337.07

4 595.28

4 540.63

5 009 121.40

5 197 143.00

5 135 345.00

3 322 389.45

3 717 582.00

3 812 020.00

8 331 510.85**8 914 725.00****8 947 365.00**

2 604.41

2 803.37

2 796.05

3 967.39

4 185.32

4 161.57

Planification financière 2019-2023

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
	Population légale de réf. (N-1)	3200		3220	
0	ADMINISTRATION	1'666'040.00	266'550.00	1'664'000.00	267'575.00
1	ORDRE PUBLIC	417'750.00	28'800.00	434'950.00	108'800.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'789'100.00	126'800.00	3'831'300.00	126'500.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	641'640.00	48'725.00	582'700.00	49'475.00
4	SANTE	1'231'000.00	10'000.00	1'257'950.00	10'000.00
5	AFFAIRES SOCIALES	2'099'200.00	10'295.00	2'133'000.00	13'550.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'527'550.00	179'950.00	1'442'290.00	180'150.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2'092'650.00	1'885'050.00	2'087'970.00	1'927'870.00
8	ECONOMIE	55'710.00		56'100.00	
9	IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	3'789'855.00	14'264'945.00	3'956'673.70	13'400'515.00
	TOTAUX	17'310'495.00	16'821'115.00	17'446'933.70	16'084'435.00
	Résultat	- 489'380.00	- 2.91%	- 1'362'498.70	- 8.47%

Budget 2021		Budget 2022		Budget 2023	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3230		3250		3300	
1'664'000.00	269'575.00	1'669'500.00	270'575.00	1'677'000.00	270'575.00
427'450.00	108'800.00	428'450.00	108'800.00	429'550.00	108'800.00
3'852'650.00	127'000.00	3'881'400.00	127'000.00	3'901'400.00	127'000.00
587'200.00	52'075.00	569'700.00	52'375.00	575'700.00	52'950.00
1'289'750.00	10'000.00	1'321'600.00	10'000.00	1'332'700.00	10'000.00
2'152'550.00	13'550.00	2'178'550.00	13'550.00	2'184'050.00	13'550.00
1'444'790.00	180'150.00	1'454'040.00	180'150.00	1'457'290.00	180'150.00
2'099'470.00	1'938'870.00	2'121'970.00	1'960'870.00	2'120'970.00	1'960'870.00
57'300.00		57'400.00		57'900.00	
4'111'537.15	13'480'665.00	4'329'668.55	13'559'495.00	4'498'070.75	13'568'675.00
17'686'697.15	16'180'685.00	18'012'278.55	16'282'815.00	18'234'630.75	16'292'570.00
- 1'506'012.15	- 9.31%	- 1'729'463.55	- 10.62%	- 1'942'060.75	- 11.92%

Budget d'investissements 2019

30 Culture

Participation au vitrail offert à la Fondation Le Manoir CHF 5'000.00
(voir explications dans le présent Message)

62 Routes

Préfinancement des études en vue de la couverture autoroutière CHF 1'091'767.00
(voir explications dans le présent Message)

71 Eaux usées

Mise à jour du PGEE CHF 125'000.00
(voir explications dans le présent Message)

- Taxes de raccordement au réseau d'eau potable - CHF 10'000.00

- Taxes de raccordement au réseau d'eaux usées - CHF 15'000.00

Total net du budget d'investissements 2019 CHF 1'196'767.00

Participation au vitrail offert à la Fondation Le Manoir

Dans le cadre de l'agrandissement du Manoir, et en complément du projet culturel du Chemin du Travail (voir Message d'automne 2017), une idée a germé dans les esprits bienveillants des quatre fondateurs de l'institution : offrir à la Fondation une œuvre d'art qui marquera le développement et l'agrandissement du Manoir, état dont nous pourrions prendre la juste mesure dans quelques mois.

L'œuvre ainsi décidée consiste en un vitrail en dalle de verre exécuté par Michel Eltschinger, maître-verrier fribourgeois à la notoriété internationale.

Les communes de Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot ainsi que la Paroisse St-Laurent participent financièrement à l'achat de cette œuvre d'art, laquelle prendra place devant l'entrée principale du Manoir, dans un écrin de verdure et en bon voisinage avec un plan d'eau.

La reconnaissance ainsi manifestée est légitime, la Fondation Le Manoir étant sans conteste un fleuron des établissements d'accueil et de soins pour personnes âgées. Le message du vitrail réalisé par l'artiste fribourgeois ne manquera pas de refléter la lumière, la sérénité et la paix indispensables en de tels lieux.

Dès lors, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 10 décembre 2018 un crédit d'investissement de CHF 5'000 pour la participation de Givisiez au vitrail offert à la Fondation Le Manoir, qui sera financé par les liquidités de la Commune avec un prélèvement sur le « Fonds œuvre d'art » de CHF 3'055.20, soldant ainsi cette réserve.



Préfinancement des études en vue de la couverture autoroutière

Depuis les années 80, l'idée de couvrir l'autoroute N12 refait surface à intervalles plus ou moins réguliers. Durant cette dernière décennie, les discussions entre la Confédération et l'Etat de Fribourg ont connu des phases dynamiques puis d'arrêt.

En 2013, l'Office fédéral des routes (OFROU) a décidé alors d'abandonner le projet de couverture autoroutière et d'ériger des murs anti-bruit pour répondre aux exigences de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit OPB.

Finalement, fin 2017, les discussions entre l'Etat de Fribourg et l'OFROU, qui avaient alors été reprises, ont abouti à la signature d'une convention de projet. Celle-ci confirme la participation financière de l'OFROU pour la couverture de l'autoroute à hauteur de CHF 33'070'000 et transfère la maîtrise d'ouvrage au canton.

Dans la convention du 4 décembre 2017 entre l'OFROU et la Direction de l'aménagement et des constructions DAEC, il est stipulé que la réalisation des projets d'assainissement au bruit tel que planifiée par la Confédération sur ce tronçon est suspendue jusqu'à réalisation ou abandon du projet de couverture autoroutière. Cette dernière permettrait de répondre à l'obligation légale d'assainissement au bruit routier et ouvrirait dans le même temps la voie au développement urbain de tout le secteur qui pourra profiter d'une augmentation significative du potentiel de droits à bâtir sur les terrains jouxtant l'autoroute.

Pour la Commune de Givisiez, cette couverture autoroutière revêt une importance stratégique majeure pour le développement des secteurs de la Chassotte et de Corberaye.

Le Conseil d'Etat a nommé en mai 2017 un comité de pilotage (COFIL), présidé par le Directeur des finances, chargé de lui soumettre des propositions quant au projet en lui-même et à son financement, la valorisation des terrains devant constituer la part la plus importante du montage financier.

La procédure envisagée a pour objectif une légalisation des nouvelles affectations à l'horizon 2023. Les étapes ci-contre en forment les principaux jalons :

Préfinancement public :

- Etudes pour la longueur, la position de la couverture et le périmètre de développement (concours d'idées, études techniques et paysagères), établissement d'un programme-cahier des charges, formulation d'une «vision»
- Avis de droit et expertises portant sur le montage juridique et financier du projet (gouvernance)
- Etudes récurrentes portant sur la promotion et l'adhésion au projet et son ancrage régional
- Analyses spécifiques pour la validation des étapes de procédure (ateliers d'experts, séminaires et colloque)

Pour lancer ce long processus, les différents partenaires doivent aujourd'hui débloquer les fonds nécessaires.

A cette fin, une clé de répartition portant sur le préfinancement des études est proposée :

- 50% supportés par l'Etat
- 50% répartis entre les autres collectivités publiques/institutionnelles au prorata de leur emprise foncière

Financement par les propriétaires :

- Sur la base des résultats du concours d'idées, lancement de la procédure du ou des mandats d'études parallèles
- Dans le même temps, avant-projet puis mise à l'enquête publique du projet de couverture autoroutière
- Lancement et déroulement de la procédure du plan d'affectation cantonal PAC et réalisation de la couverture autoroutière, durée des travaux estimée environ 24 mois
- Elaboration des premiers plans d'aménagement de détail PAD dès 2023, selon programme d'aménagement par étapes

Ces montants seront rétrocédés lors de la réalisation (valorisations foncières).

Les tableaux ci-dessous présentent les montants résultant de cette clé pour chaque partenaire ainsi qu'une projection de la ventilation annuelle des décaissements entre 2019 et 2023.

Etat	50.0%	CHF 4'375'000
Commune de Fribourg	2.84%	CHF 248'328
Commune de Givisiez	12.48%	CHF 1'091'767
Commune de Granges-Paccot	5.45%	CHF 477'169
Commune de Villars-sur-Glâne	1.14%	CHF 100'000
Bourgeoisie de Fribourg	25.67%	CHF 2'246'038
TPF	2.42%	CHF 211'698

Participation de Givisiez	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
	364'962	455'423	205'876	56'148	9'358	1'091'767

Préfinancement des études en vue de la couverture autoroutière (suite)

Dès lors, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 10 décembre 2018 un crédit d'investissement de CHF 1'091'767 pour le préfinancement des études en vue de la couverture autoroutière, qui sera financé par un emprunt bancaire. Ce crédit sera réparti sur les années 2019 à 2023 selon la répartition prévue par l'Etat de Fribourg.

L'emprunt bancaire grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement de 15 % (CHF 163'765.05) dès 2024. Les intérêts annuels seront calculés au taux du marché sur les montants empruntés annuellement au fur et à mesure de l'avancement du projet, comme suit (taux selon la tendance 1%):

2019	CHF 3'650.00
2020	CHF 8'205.00
2021	CHF 10'265.00
2022	CHF 10'826.50
2023	CHF 10'920.10

Les différents emprunts seront regroupés au terme du projet par mesure de rentabilité.



Mise à jour du Plan Général d'Evacuation des Eaux usées (PGEE)

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux), le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) fixe les lignes directrices générales du concept d'évacuation des eaux sur le territoire de la commune et prescrit les modes d'évacuations des eaux applicables aux installations privées. Le PGEE dresse également l'inventaire de l'ensemble des installations publiques existantes, et définit les adaptations nécessaires afin de garantir une protection efficace des eaux ; il sert de base aux communes pour la planification financière de leur équipement.

Le PGEE sert notamment à contrôler la conformité des demandes de permis de construire relative à la séparation des eaux à évacuer dans les bâtiments.

Le cadastre souterrain de la Commune de Givisiez a été élaboré entre 2002 et 2005. Il a servi de base à l'établissement de notre PGEE, dont la dernière révision date de 2006.

La Loi sur les cours d'eau (LCEaux) demande que les deux importants outils de planification que sont le PGEE et le Plan d'aménagement local (PAL) soient coordonnés entre eux. La révision générale du PAL de Givisiez se trouvant actuellement en phase d'examen final auprès du Service des constructions de de l'aménagement (SeCA), une mise à jour du PGEE est, par conséquent, devenue nécessaire.

Dès lors, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 10 décembre 2018 un crédit d'investissement de CHF 125'000 pour la mise à jour du Plan Général d'Evacuation des Eaux usées, qui sera financé par les liquidités de la Commune avec un prélèvement sur la réserve « Renouvellement conduites eaux usées » du même montant.



Vente de la propriété de la route du Château-d’Affry 20

Depuis décembre 2007, la Commune de Givisiez est propriétaire de l’immeuble sis à la route du Château-d’Affry 20.

Cette propriété, article 6 RF Givisiez, d’une surface de 679 m², appartenait auparavant à M. Arthur Perler. C’est pour cette raison qu’il est souvent fait allusion à la «Villa Perler».

Après de nombreux travaux de rénovation entrepris durant l’année 2009, ce bien a été mis en location jusqu’à ce jour.

Le Conseil communal a mené une réflexion sur l’ensemble de son patrimoine immobilier. Il s’est avéré que la Villa Perler n’est qu’une habitation qui n’est pas indispensable au bon fonctionnement de la Commune.

Partant de ce constat, et considérant les futurs et nombreux investissements à réaliser dans la Commune, le Conseil communal souhaite se séparer de ce bien immobilier.

Conformément aux usages et à la législation en vigueur, le locataire actuel a été approché et est disposé à acquérir ce logement. Il n’est donc pas nécessaire de mettre ce bien en vente.

Après estimation de plusieurs agences et institutions bancaires, le prix de vente a été fixé à CHF 870’000.

Tous les frais relatifs à cette transaction sont à la charge du nouvel acquéreur.

Achat en 2007 (y.c. frais notaire et RF)	CHF	255’920.00
Travaux de rénovation	CHF	306’414.65
Coût total	CHF	562’334.65
Endettement au 31.12.2017	CHF	230’000.00
Loyer annuel	CHF	25’800.00
Intérêts et amortissements obligatoires	CHF	5’000.00
Charges diverses selon budget 2018	CHF	3’000.00
Rendement estimatif perdu	CHF	17’800.00

La totalité du montant servira à amortir l’emprunt y relatif arrivant à échéance ainsi qu’à poursuivre la politique de désendettement de la Commune.

Dès lors, le Conseil communal sollicite l’Assemblée communale du 10 décembre 2018 pour la vente de la propriété de la route du Château-d’Affry 20, article 6 RF Givisiez, d’une surface de 679 m², pour le prix de CHF 870’000.

Election d'un/-e Conseiller/-ère d'Agglomération

Afin de repourvoir le siège laissé vacant suite à la démission de M. Daniel Känel, il appartient à l'Assemblée communale du 10 décembre 2018 de réélire un membre au sein du Conseil d'Agglomération.



Election de deux membres à la Commission des naturalisations

Elue par l'Assemblée communale du 23 mai 2016, Mme Dominique Geffard a présenté sa démission au Conseil communal avec effet au 5 novembre 2018. Mme Geffard aura siégé durant un peu plus de deux ans au sein de cette Commission.

Nous adressons nos remerciements à Mme Geffard pour son engagement et son implication au service de la Commune.

Le siège laissé vacant sera repourvu lors de l'Assemblée communale du 10 décembre 2018.

Un deuxième siège est à repourvoir au sein de cette Commission.

En effet, suite aux changements survenus ce printemps au sein du Conseil communal, il n'a pas été possible, pour des raisons de délai, de soumettre à l'Assemblée communale de printemps l'élection du remplaçant de M. Yann Tarabori.

Il appartiendra par conséquent à l'Assemblée communale du 10 décembre 2018 d'élire deux membres au sein de la Commission des naturalisations.



Nouveau Règlement sur le droit de cité communal

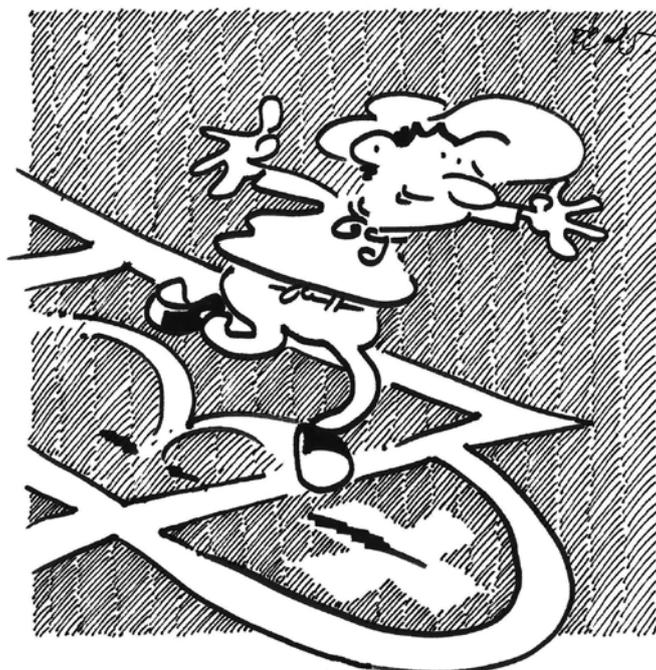
Le 1er janvier 2018, de nouvelles dispositions légales fédérales et cantonales sont entrées en vigueur. Il s'agit de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité (LN) et de son ordonnance d'exécution (OLN), ainsi que de la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité (LDCF) et de son règlement d'exécution (RDCF).

Il incombe désormais à chaque Commune de procéder à une adaptation de son règlement communal afin que ce dernier soit en adéquation avec la nouvelle législation cantonale et fédérale.

Le projet de règlement s'inspire en partie du règlement-type suggéré par les services cantonaux et a été adapté et augmenté en fonction des spécificités de la Commune. Il a été soumis à l'examen préalable des services cantonaux et n'a appelé aucune remarque de leur part.

Par conséquent, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 10 décembre 2018 d'adopter le nouveau règlement sur le droit de cité communal.

Le règlement ne figure pas dans le présent Message. Il peut être consulté et téléchargé sur le site www.givisiez.ch, dans la rubrique « *Quoi de neuf ?* ». Il est également disponible à l'Administration communale.



Fusion du Grand Fribourg

Lors de sa séance du 27 juin 2017, le Conseil d'Etat a déterminé le périmètre provisoire du Grand Fribourg. Il a décidé d'y inclure les communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne.

Il y a une année, le 26 novembre 2017, les citoyennes et citoyens des communes précitées ont élu leurs représentants au sein de l'Assemblée constitutive. Cette Assemblée constitutive est chargée d'élaborer, dans un délai de trois ans, un projet de convention de fusion qui déterminera les aspects financiers ainsi que d'autres éléments de fonctionnement de la future commune, notamment son nom et ses armoiries.

Les personnes élues pour représenter la Commune de Givisiez au sein de l'Assemblée constitutive sont MM. Eric Mennel et Bernard Pochon.

M. Gilles de Reyff, Vice-Syndic, a pour sa part été désigné par le Conseil communal.

Pour information, vous trouverez ci-après la représentation de Givisiez dans les différentes Commissions et groupes de travail :

- Assemblée constitutive :

M. Gilles de Reyff
M. Eric Mennel
M. Bernard Pochon

- COPiI

(Comité de pilotage composé de Conseillers communaux des neuf communes ainsi que de M. le Préfet de la Sarine) :

M. Gilles de Reyff

- Groupes de travail (GT) :

Administration :

M. Gilles de Reyff

Développement :

M. Eric Mennel

Ecoles et société :

M. Gilles de Reyff

Entretien :

M. Bernard Pochon

Finances :

M. Gilles de Reyff

Politique :

M. Bernard Pochon

Technique :

M. Eric Mennel

Ces GT se rencontrent régulièrement et livreront leurs analyses et propositions pour préavis au COPil et pour validation à l'Assemblée constitutive au printemps prochain.

Une consultation publique est normalement prévue en juin prochain. Lors de cette consultation, chacune et chacun pourra ainsi s'exprimer quant à ce projet. Un vote consultatif pour la population des communes concernées par le périmètre provisoire de la Fusion du Grand Fribourg devrait également avoir lieu en principe en novembre 2019. Quant au vote sur la Convention de Fusion, il est d'ores et déjà fixé au 29 novembre 2020.

Le site www.grandfribourg.ch fournit de nombreuses informations sur ce projet, les thèmes et les enjeux, de même que les actualités et les dates des événements à venir.

Les délégués de Givisiez ainsi que le Conseil communal se tiennent à votre disposition pour tout renseignement au sujet de cet important projet.



Renonciation au Label Cité de l'énergie

En automne 2015, la Commune de Givisiez a été certifiée Cité de l'énergie. Cette labellisation a été obtenue pour les résultats convaincants et exemplaires dans le développement de la politique énergétique communale.

Ce label n'est cependant pas octroyé à vie et doit faire l'objet d'une nouvelle certification tous les quatre ans. Les démarches y relatives auraient dû être initiées dès le début 2019.

Toutefois, après analyse de la situation, et en tenant compte notamment des exigences imposées par la Commission du Label, de la charge administrative de travail que cela représente, des nombreuses séances à prévoir ainsi que des coûts financiers liés à ce Label, le Conseil communal a décidé de ne pas entreprendre les démarches liées à une recertification et de démissionner de l'Association Cité de l'énergie pour la fin de l'année 2019.

Cette décision ne remet cependant pas en cause les démarches entreprises jusqu'ici, démarches qui ont permis de mettre Givisiez sur les bons rails en matière d'énergie. Le Conseil communal, en collaboration avec la Commission communale de l'énergie, continuera à mener des réflexions et à entreprendre des actions démontrant que Givisiez est active dans le domaine de l'énergie malgré l'abandon du Label. Cela permettra toutefois à la Commune d'entreprendre les actions qu'elle souhaite sans devoir respecter d'exigences, notamment financières.



Horaires durant les fêtes de fin d'année 2018

Durant les fêtes de fin d'année, l'**Administration communale** sera fermée du

vendredi 21 décembre 2018 à 16h au lundi 7 janvier 2019 à 13h30

Nous vous remercions d'ores et déjà de prendre vos dispositions suffisamment tôt pour les formalités administratives à remplir durant cette période.

La **Déchetterie** sera, quant à elle, desservie comme suit :

lundi	24 décembre 2018	fermé
mardi	25 décembre 2018	fermé
mercredi	26 décembre 2018	fermé
jeudi	27 décembre 2018	de 16h00 à 18h30
vendredi	28 décembre 2018	de 16h00 à 18h30
samedi	29 décembre 2018	de 9h à 17h30
<hr/>		
lundi	31 décembre 2018	fermé
mardi	1er janvier 2019	fermé
mercredi	2 janvier 2019	fermé
jeudi	3 janvier 2019	de 16h00 à 18h30
vendredi	4 janvier 2019	de 16h00 à 18h30
samedi	5 janvier 2019	de 9h à 17h30

Dès le 7 janvier 2019, reprise de l'horaire habituel.

Et pour les amateurs de lecture, la **Bibliothèque communale** sera ouverte de la façon suivante :

samedi	22 décembre 2018	de 10h à 12h
jeudi	27 décembre 2018	fermé
samedi	29 décembre 2018	fermé
jeudi	3 janvier 2019	de 15h15 à 18h
samedi	5 janvier 2019	de 10h à 12h

Dès le 8 janvier 2019, reprise de l'horaire habituel.

Le Conseil communal et le personnel communal vous souhaitent de très bonnes Fêtes et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2019

Dans le rétroviseur

Sauriez-vous dire à quel endroit cette photo a été prise, et à quelle période ?



Il s'agit de la première école de Givisiez, construite en 1812.
C'est désormais la Maison communale, située à la Place d'Affry 1.

Si vous avez des photos à faire partager, n'hésitez pas à les communiquer à l'Administration communale.

Approvisionnement en eau

La Loi cantonale sur l'eau potable (LEP) prévoit que chaque commune établit pour son territoire un plan des infrastructures d'eau potable (PIEP). Le PIEP est un plan général des infrastructures existantes. Il définit les conditions de leur remplacement et planifie les besoins futurs en eau, les conditions de valorisation et de protection des ressources locales, ainsi que les mesures prévues en temps de crise. Il aide les communes à atteindre les objectifs techniques et stratégiques qui leur offriront une sécurité d'approvisionnement à long terme.

La Commune de Givisiez profite de l'établissement de son PIEP pour informer la population de la nécessité pour chacun de disposer de ses propres réserves en eau potable pour trois jours au moins. En effet, un pépin peut survenir en tout temps. Suite par exemple à une rupture de canalisation, les robinets sont vite à sec. Il arrive aussi que l'eau potable soit contaminée.

Même si l'approvisionnement est garanti à court terme en cas de pénurie, il s'agit principalement de pallier un sous-approvisionnement transitoire. Durant ces trois premiers jours, trois litres par habitant et par jour suffisent. Ensuite, la population peut se procurer son quota d'eau potable auprès des services publics, selon une planification communale.

Le site Internet de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE www.bwl.admin.ch fournit toute information utile à ce sujet.



Concours photo de la Bibliothèque



« Tu t'es vu quand tu lis ? »

Où est-ce que vous lisez ? Dans quel endroit ? Dans quelle position ?

Prenez une photo de vous, ou demandez qu'on prenne une photo de vous dans votre position de lecture préférée et envoyez-la par email ou courrier à la bibliothèque de Givisiez à l'adresse suivante :

biblio@givisiez.ch // Bibliothèque de Givisiez – Rte du Château d'Affry 30 – 1762 Givisiez.

N'oubliez pas d'indiquer votre nom, prénom, âge et adresse.

Nous l'imprimerons (au format 10x15 cm) et nous l'afficherons à l'entrée de la bibliothèque.
Mais vous pouvez aussi l'imprimer vous-même.

Un jury choisira la photo la plus originale et un prix sera offert !
Et bien sûr, ne manquez pas de venir découvrir notre mur de photos.

Vie sportive, culturelle et sociale

NOUVEAU

Un guichet unique est à la disposition des personnes âgées et de leurs proches. Il réceptionne les demandes afin d'orienter chacun vers l'offre la plus adaptée à ses besoins.

Une nouveauté au service des personnes âgées et de leurs proches

Le Centre de coordination du Réseau santé de la Sarine (RSS) a pour objectif de coordonner le plus efficacement possible les différentes prestations destinées aux personnes âgées de notre district (EMS, Aides et soins à domicile, Indemnités forfaitaires). Il facilite grandement l'accès des personnes âgées et de leur famille aux prestations du RSS et des EMS du district.

Le personnel de ce guichet unique oriente les personnes concernées vers les services les plus adaptés et gère les demandes d'entrée dans les 12 EMS, qui, à eux tous, accueillent 900 résidentes et résidents.

Le Centre de coordination assure aussi le lien entre les hôpitaux, les cliniques, les médecins, les partenaires médico-sociaux et les EMS et permet ainsi d'avoir une vision globale des besoins dans le district.

RSS - Centre de coordination

Le Quadrant

Rue St-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg

T : 026 425 55 25

www.santesarine.ch/cdc



Vie sportive, culturelle et sociale (suite)

Chaperon Rouge :

Service de garde d'enfants à domicile en urgence

- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?

Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

Bons à savoir

- Pas de mission de moins de 3h
- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel brut des parents
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !

Baby-sitting :

pour les sorties du soir ou du week-end.

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

www.croix-rouge-fr.ch



Maison de la Petite Enfance

Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00

Route des Arsenaux 23 - 1700 Fribourg

La Maison de la Petite Enfance de Fribourg est ouverte aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte de confiance.

On y vient sans rendez-vous.

Les petits rencontrent d'autres enfants, expérimentent autonomie et socialisation dans un espace de jeux.

Les adultes peuvent échanger avec d'autres parents, partager leurs préoccupations quotidiennes ou souffler un moment...

Deux professionnel/les de la petite enfance assurent l'accueil par une écoute et une attention apportée tant à l'enfant qu'au parent qui l'accompagne.

www.maison-petite-enfance.ch

Vie sportive, culturelle et sociale (suite)



INFORMATIONS POLICE INTERCOMMUNALE

Arrivée de l'Hiver...

Soyez éclairé dans l'obscurité !

Les têtes intelligentes se protègent aussi dans l'obscurité. En effet, au crépuscule, de nuit, mais aussi en cas de brouillard ou de pluie, il est plus difficile de distinguer les couleurs et les détails. C'est pourquoi les personnes qui portent des vêtements sombres et les vélos sans éclairage ou munis d'un éclairage insuffisant ne sont souvent pas vus à temps. Portez donc des vêtements clairs et des accessoires réfléchissants qui vous rendront visibles loin à la ronde.

Visibilité des piétons de nuit



Conseils pour les piétons et les joggeurs

- Portez des vêtements clairs équipés de matériel réfléchissant visible de tous les côtés.
- Les accessoires réfléchissants sont particulièrement efficaces lorsqu'ils sont situés sur des parties du corps mobiles (p. ex. flash-semelles, bandes ou brassards réfléchissants).
- Utilisez un parapluie pourvu de matériel réfléchissant.

Conseils pour les enfants



- Lors de l'achat de vestes d'hiver ou de pluie, de sacs d'école ou de sport, ou encore de chaussures d'hiver, veillez à ce que les surfaces réfléchissantes soient suffisamment grandes. Les autocollants et les porte-clés décoratifs peuvent compléter l'équipement, mais leur surface réfléchissante est insuffisante lorsqu'ils sont utilisés seuls.
- Les enfants devraient porter un baudrier fluo ou une veste lumineuse réfléchissante aussi en dehors du chemin de l'école.

Conseils pour les cyclistes.



- L'éclairage ainsi que les catadioptres avant, arrière et sur les pédales sont prescrits par la loi, à l'exception des pédales de course, des pédales de sécurité et autres de ce type. Nous vous recommandons d'utiliser un éclairage fixe et des lumières supplémentaires clignotantes. Contrôlez régulièrement le bon fonctionnement de votre matériel. Des catadioptres sur les rayons ou des pneus réfléchissants amélioreront votre visibilité de côté.
- Une veste lumineuse, des gants réfléchissants et des bandes réfléchissantes pour les bras ou les jambes augmenteront encore votre visibilité de nuit.

Quelques accessoires utiles à votre sécurité.

Gilet



Housse réfléchissante pour sac à dos



Bandes réfléchissantes à coller



Casque



Catadioptres pour cycles



Vie sportive, culturelle et sociale (suite)



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Couper des arbres est utile à la nature. Et à nous toutes et tous.

La saison de bûcheronnage commence. Les coupes de bois et les travaux sylvicoles sont utiles à la vitalité et à la stabilité de nos forêts. Attention toutefois: lorsqu'on abat des arbres, le danger guette!

La quantité de bois récoltée l'hiver prochain sera moins élevée que d'autres années. Suite aux tempêtes de janvier et aux attaques de bostryches durant la sécheresse estivale, d'importants volumes de bois attendent déjà d'être transformés. Des coupes sont néanmoins prévues ça et là pour rajeunir et entretenir des forêts de protection, éliminer des arbres malades ou alimenter des chauffages.

En Suisse, on ne prélève jamais plus de bois en forêt qu'il n'en pousse. La loi l'exige ainsi. En outre, toute coupe est soumise à autorisation. Il est indispensable d'exploiter la forêt selon les règles de durabilité, afin qu'elle puisse continuer à assurer l'ensemble de ses fonctions. Les 6000 spécialistes suisses du secteur forestier bénéficient d'une formation poussée. Ils accomplissent une mission formidable, au service de la communauté, mais qui n'est pas sans dangers.

L'accès à nos forêts reste en principe ouvert durant la saison des coupes. Toutefois, les communes et les propriétaires mettent en garde les personnes qui fréquentent leurs forêts: elles doivent rester à distance des chantiers de coupes et de la zone dangereuse qui les entourent, afin de ne pas risquer leur vie et de permettre au personnel forestier de rester concentré sur son ouvrage. Concrètement, il convient:

- De respecter les barrages, absolument, car «Chemin barré, vie en danger»
- D'être attentif aux triangles de signalisation qui valent avertissement «Passage autorisé, prudence exigée»
- De suivre les indications du personnel forestier
- De rester à l'écart des chantiers de coupe les week-ends aussi. Le danger ne prend pas de congé.
- De ne pas escalader les piles de bois. C'est très périlleux.



Illustration: Max Spring in Savoir-vivre en forêt de la Communauté de travail pour la forêt (AFW/CTF)



à retourner à :		Forêts-Sarine, Région 2 Rte de Grangeneuve 19 1725 Posieux	par fax au 026 305 56 54 ou par mail à l'adresse: jean-paul.borne@fr.ch		
Nom:	Prénom:	TVA 7.7 % comprise			
Rue:	Localité:	Commande minimum 1 stère			
Natel:	Tél. privé/prof.:	Formulaire également disponible sur notre site www.forets-sarine.ch			
Date:	Signature:				
L'équipe forestière vous préparera volontiers les assortiments de bois de feu suivants:					
Quantité	Longueur	Assortiments	Prix par stère	Livraison	Total CHF
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus , vert	90.00	facultative	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux , vert	70.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus , vert (min. 3 st.)	50.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux , vert (min. 3 st.)	40.00	sur demande	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	105.00	livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	140.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, sec	85.00	livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu en quartier, résineux, sec	120.00	livraison obligatoire	
Total stères		Total de la valeur du bois TTC			
Forfait pour livraison à domicile					
Quantité commandée	Forfait en CHF pour la livraison		Livraison		
pour 1 stère	55.00				
pour 2 stères	65.00				
pour 3 stères	75.00				
pour 4 stères	120.00				
pour 5 stères	130.00				
pour 6 stères	140.00				
pour 7 stères	160.00				
pour 8 stères	170.00				
pour 9 stères	180.00				
dès 10 stères	sur demande, livraison par camion possible, en régie				
Total valeur du bois et forfait de livraison à domicile TTC					
Délai de livraison après réception de la commande: Maximum 4 semaines - Pas de livraisons en juillet et août					
Conditions de livraison:					
Conditions de paiement: net à 30 jours					
Le bois sera déchargé en vrac devant votre domicile					
Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine					
Pour tout renseignement, contacter: Jean-Paul Borne, forestier, au 079 606 35 37 ou au 026 305 56 52					



Vie sportive, culturelle et sociale (suite)



Forêts-Sarine

www.forets-sarine.ch

Bulletin de commande Réalisations en bois

A retourner par courrier, fax ou courriel	
Forêts-Sarine Route de Grangeneuve 19 1725 Posieux	Tél. 026 305 56 51 Fax 026 305 56 54 michel.berger@fr.ch

Nom : Prénom :
Rue : Localité :
Téléphone : Courriel :

QUANTITÉ	LONGUEUR	PRODUITS NON TRAITÉS NI PEINTS	PRIX PAR UNITÉ		TOTAL Fr.
pce	250 cm	Table de jardin avec bancs incorporés en chêne ou mélèze (souligner ce qui convient)	1800.00	pris au dépôt	
pce	200 cm	Banc pour jardin et terrasse, modèle Cousimbert en chêne ou mélèze	600.00	pris au dépôt	
pce	200 cm	Banc pour jardin et terrasse, modèle Fribourg en chêne	600.00	pris au dépôt	
m'	sur mesure	Bassin à fleurs avec pieds, en épicéa	250.00	pris au dépôt	
pce	200 cm	Traverse en chêne massif 12/24 cm	39.00	pris au dépôt	
pce	250 cm	Traverse en chêne massif 12/24 cm	49.00	pris au dépôt	
pce	300 cm	Traverse en chêne massif 12/24 cm	59.00	pris au dépôt	
pce	110 cm	Bûche finlandaise	15.00	pris au dépôt	
	à cocher	Demande de devis construction bois	gratuit	sans engagement	
				Total : fr.	

+ TVA 7.7 %

- Pour une table comptez Fr. 200.- par **demi-mètre supplémentaire**. Pour un banc Fr.50.- par demi-mètre supplémentaire.
- Les tables et bancs de jardin sont réalisés en **chêne ou mélèze**, les bassins à fleurs en **épicéa**.
- Les tables, bancs et bassins peuvent être enduits d'une **protection à base d'huile de lin** : Fr. 100.00 pour un banc/bassin et Fr. 200.00 pour une table (2 couches).
- Nos bois sont **certifiés FSC et COBS** (certificat d'origine bois suisse). Tous les bois proviennent de nos forêts.
- Des photos des produits sont visibles sur notre site www.forets-sarine.ch

Pour tout autre produit ou prestation n'hésitez pas à nous demander conseil.

Conditions de livraison :

La livraison sera facturée en régie et au kilométrage pour le véhicule
Tarif horaire 75.00 frs / heure
Tarif véhicule 1.50 frs / km

Conditions de paiement :

Net à 30 jours. (Raiffeisen IBAN CH24 8015 0000 0139 9223 0)



Produit livré à domicile : oui non

Lieu et date : Signature :



**CarteCulture
KulturLegi**
Communes du canton de Fribourg
Gemeinden des Kantons Fribourg

Votre passeport pour les loisirs à prix sympa !

Dépenser moins pour les concerts, les théâtres, les musées ou les cinémas, aujourd'hui, c'est possible !

Bénéficiez des réductions grâce à la CarteCulture !

Avec la CarteCulture les personnes à faibles revenus peuvent bénéficier de 30 à 70 % de réduction sur les offres culturelles, sportives et éducatives (cinémas, piscines, théâtres, concerts, manifestations sportives, etc.).

La CarteCulture est proposée par Caritas Fribourg. Elle est accessible à toutes les personnes à faible revenu vivant dans les communes partenaires. Votre commune en fait partie ! Les bénéficiaires de la CarteCulture peuvent profiter d'une large gamme d'offres réparties dans toute la Suisse. À Fribourg, par exemple, vous payez CHF 10.00 au lieu de CHF 17.00 pour le festival international du film, l'entrée au Musée d'Histoire naturelle est gratuite, vous avez 30 % de réduction sur l'abonnement annuel au journal La Gruyère, 40 % de réduction au Papiliorama, 40 % dans l'Alpamare Pfäffikon, 30 % dans la patinoire Saint-Léonard, des entrées gratuites au musée de la Gruyère... et beaucoup d'autres avantages !

La CarteCulture est gratuite. Plus d'informations sur : www.carteculture.ch/fribourg-et-region

Adoptez la CarteCulture :

 <p>QU'EST-CE QUE LA CarteCulture?</p> <p>La CarteCulture permet aux personnes à faible revenu de profiter de réductions de 30% à 70% sur les offres culturelles, sportives ou de formation, telles que châteaux, piscines, théâtres, cours de langues, concerts, abonnements de journaux, etc.</p> <p>La CarteCulture est gratuite.</p>	<p>OU, JE COMMANDE LA CARTECULTURE <small>Où acheter pour les communes partenaires du Canton de Fribourg</small></p> <p>Nom _____ Prénoms _____ Adresse _____ _____</p> <p>Date de naissance _____ Téléphone _____ E-mail _____</p> <p><small>Je soussigné(e) reconnais la responsabilité personnelle</small></p> <p>Documents à joindre:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Photo-passeport (valable jusqu'à votre prochaine commande de la CarteCulture) 2. Une copie certifiée d'une réduction de primes de logement ou d'impôts de succession ou de la taxe d'habitation ou de l'impôt de solidarité sur le revenu ou d'un autre revenu imposable <p>Date: _____ Signature: _____</p> <p><small>Vous pouvez acheter la CarteCulture à l'adresse suivante: Caritas Fribourg / CarteCulture Rue de Morat 8 - 1700 Fribourg</small></p> <p><small>Vous pouvez également l'obtenir à l'adresse suivante: www.carteculture.ch/fribourg 0263911184 ou info@carteculture.ch</small></p> <p>CARITAS Fribourg   </p>	<p>Veillez envoyer ce formulaire dûment rempli ainsi qu'une photo à :</p> <p>Caritas Fribourg CarteCulture Rue de Morat 8 1700 Fribourg</p> <p>ou par e-mail à info@caritas-fr.ch</p>
--	--	--

Pompiers de la Ville de Fribourg

Les pompiers de la Ville de Fribourg
s'engagent et engagent ...
Etes-vous intéressés? Alors rejoignez-nous!

Les pompiers de la Ville de Fribourg sont à la recherche de forces vives pour consolider et compléter leurs rangs.

Nous sommes des pompiers non professionnels très bien formés et disposons de matériels d'intervention performants afin d'intervenir dans toutes les situations comme l'exige un centre de renfort. Ce service à la population est effectué avec sérieux dans un esprit de camaraderie très sympathique.

Les personnes intéressées à intégrer cette grande famille des pompiers peuvent s'inscrire par e-mail à incorporation@pompiers-fribourg.ch ou vous pouvez aussi contacter la personne en charge du recrutement au 076 384 42 25.

CONDITIONS :

- Être une femme ou un homme domicilié sur le territoire de Givisiez ou de Fribourg.
- Être âgé entre 18 et 40 ans avec une bonne condition physique.
- Être titulaire du permis de conduire et disposer d'un véhicule à moteur.
- Être disponible et prêt à assumer des services à la population.

Les sapeurs-pompiers reçoivent une solde prévue par le règlement.

De plus amples informations sont disponibles sur notre site internet: www.pompiers-fribourg.ch

Dans l'attente de faire votre connaissance, recevez nos meilleures salutations.



Le service du feu de
la Ville de Fribourg




LE MANOIR

*Le Manoir et la paroisse de
Givisiez - Granges-Paccot
vous adressent une*

INVITATION



**à participer à la crèche vivante dans la cour du
Manoir, le samedi 22 décembre 2018 à 18h.**

**Après la célébration, les résidents du Manoir et les paroissiens sont invités
à se rencontrer autour d'une tasse de thé et d'un morceau de pain**

CONCEPTION

Commune de Givisiez

MISE EN PAGE

gem-s.info@bluewin.ch

IMPRESSION

Imprimerie Saint-Paul • Fribourg